



FONCTION PUBLIQUE

Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO

46, rue des petites écuries 75010 PARIS

[contact@fo-fonctionnaires.fr](mailto:contact@fo-fonctionnaires.fr) // 01-44-83-65-55



## COMPTE RENDU UIAFP-FO

### GT FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE MISSION : 4 AVRIL 2018 - DGAFP

L'ordre du jour de la réunion porte sur les indemnités de repas et les indemnités kilométriques (IK).

Un point est quand même fait sur l'hébergement, sujet de la précédente réunion : La DGAFP indique que les montants actuels de remboursement des nuitées semblent correspondre aux tarifs pratiqués par les établissements ayant passé des conventions avec l'administrations. Les OS soulignent que bien souvent ces établissements, notamment en région parisienne, sont éloignés des lieux de réunion, donc d'accès difficile et engendrant des coûts de transport supplémentaires. En outre, encore une fois, les 2 autres versants ne sont pas concernés.

Avant de commencer les débats sur les 2 points de l'ordre du jour, l'administration rappelle qu'il s'agit là d'un groupe de travail et non pas d'un lieu de négociation.

L'idée avancée est d'aller vers une réglementation moins complexe, moins hétérogène mais permettant néanmoins une certaine souplesse d'application (?)

Le périmètre semblant être plutôt ministériel, FO intervient afin de pointer la nécessité d'élargir aux 2 autres versants en insistant sur les difficultés dans la FPT (Fonction Publique Territoriale) et demande la normalisation de l'attitude et du fonctionnement des employeurs, notamment sur la notion de résidence administrative (souvent défavorable à l'agent dans les com/com et les inter-agglos)

FO et la majorité des OS demande un état des lieux de la situation dans la FPT et la FPH (Fonction Publique Hospitalière) ; l'administration reconnaît de grosses difficultés pour obtenir des données dans ces 2 versants (multitude d'employeurs) et nous propose de faire remonter une demande précise sur les bilans souhaités. Cette demande sera d'ailleurs réitérée à de nombreuses reprises pendant la séance, ce qui donne l'impression que l'administration ne fera que sur « saisine » des interlocuteurs !

#### **SUR L'INDEMNITE KILOMETRIQUE VELO :**

Le texte (déjà cité lors de la première réunion) devrait bientôt sortir ; pour mémoire, les employeurs potentiellement concernés semblent être réservés pour ne pas dire inquiets par la lourdeur administrative de la gestion (vérification de la réalité de la dépense, difficulté des déclarations ???). Notion de confiance ???

Il était prévu que le MTES (Ministère de la Transition Ecologie et Solidaire) fasse une présentation comme annoncé lors de la première réunion mais personne n'est présent pour ce ministère. La DGAFP essaye de rattraper le coup en disant que l'administration avait pensé que ce serait mieux de faire cette présentation au moment de la sortie du

texte mais qu'il était possible de nous donner quelques chiffres aujourd'hui, transmis par le MTES :

- Périmètre expérimental : en tout, 1 600 agents ont bénéficié de cette IK dont 1 250 au MTES (administration centrale et services déconcentrés) et des agents de VNF (Voies Navigables de France) et du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) ;
- Tous les corps et tous les grades sont concernés mais on note une plus grande représentativité des corps techniques
- 60 % d'hommes et 40 % de femmes
- 1/3 dans la tranche d'âge 50-60 ans, 1/3 dans la tranche 40-50, le reste dispersé mais seulement inférieur à 30 ans
- Sur le montant versé : 80 % des agents ont touché un montant supérieur à 15 € sachant que le plafond est à 16,67 € (par mois)

### **SUR LES FRAIS DE REPAS :**

En 2017, 53 Millions d'€ ont été remboursés pour des frais de repas (65,28 % pour des repas du midi et 34,72 % pour des repas du soir).

Nécessité de revoir les taux non seulement en métropole mais également dans les DOM-TOM avec un focus particulier sur les différences de frais pour les agents venant en mission depuis la métropole et les ultra-marins en « tournée ». Regarder également les barèmes de déplacement à l'étranger.

Concernant les RIA, de nombreuses difficultés sont relevées sur des pratiques non homogènes ; de plus une cartographie précise est attendue.

Nécessité de revoir le décret 2006-781 pour permettre la prise en compte de nouveaux périmètres (nouvelles communes, mégapoles, nouvelles régions...) mais aussi de permettre plus de souplesse d'application et une revalorisation prenant a minima en compte l'inflation depuis 2006

Les grands axes proposés sur le sujet par l'administration suite aux contributions et demandes des OS :

- Evolution du contexte : pas de revalorisation depuis 2006
- Manque d'alternative à l'offre commerciale (pas de restauration collective à proximité)
- Couverture du petit déjeuner
- Diversité des dispositifs ministériels

Si, pour nos interlocuteurs, le repas du midi semble pouvoir être couvert par le taux actuel, ce n'est pas du tout le cas pour le repas du soir. L'idée semble faire son chemin y compris pour certaines OS, de différencier le taux de remboursement entre les déjeuners et les diners.

Là encore, la DGAFP insiste pour être informée sur les difficultés rencontrées sur les dysfonctionnements des offres (RA ou RIA) afin de pouvoir apporter des réponses. Apparemment, ils n'ont pas les informations qu'ils souhaiteraient.

Information sur un document du CNEN (Conseil National d'Evaluation des Normes) en décembre 2017 proposant un remboursement aux frais réels sur présentation de facture dans la limite du plafond existant.

Pour FO, on demande un plancher, on nous met un plafond et de plus, en créant une mesure spécifique, on provoque une rupture d'égalité en donnant encore plus d'autonomie de gestion à l'employeur territorial pour diminuer les dépenses. FO indique que cette proposition est inacceptable.

### **SUR L'INDEMNITE KILOMETRIQUE :**

Un tableau est présenté dont le but semble être de prouver que les remboursements sont déjà suffisamment avantageux même s'ils sont très en dessous du niveau du barème fiscal.

2 camarades émanant tous deux de la DGFIP reprennent l'administration qui apparemment n'a pas tout à fait la bonne lecture sur le barème des impôts.

Compte tenu de l'insistance de la DGAFP qui semble vraiment vouloir nous prouver que l'IK actuelle est déjà bien suffisante, FO rappelle les propos tenus par Thierry Le Goff lors de la 1<sup>ère</sup> réunion, à savoir qu'il n'avait pas de mandat pour négocier une revalorisation de l'IK et demande si ce mandat a évolué ou si cette démonstration tendait à nous prouver l'inutilité de nos revendications sur le sujet.

La réponse est que d'une part, effectivement, si des moyens doivent être mis ce sera en priorité sur les nuitées et qu'il faut stabiliser avec la direction du BUDGET (???)

Malgré ces réponses, de nombreuses demandes persistent sur la thématique, présentées par plusieurs OS :

- La prise en charge des frais de stationnement
- Celle du covoiturage
- Quid de l'entreprise-flotte de véhicules
- Prise en charge des travailleurs handicapés (frais spécifiques) et également de leurs aidants
- Quels sont les éléments scientifiques pris en compte par l'administration NON fiscale pour le calcul des IK
- Comment inciter les services à limiter leur empreinte carbone par la mise en place d'éléments d'incitation
- Indemnités de stages lorsqu'il n'y a plus de lieu d'hébergement dans les écoles et frais de double résidence

A noter que nos interlocuteurs de la DGAFP se jettent sur les thèmes liés au développement durable, travailleurs handicapés... ce qui leur permet de détourner le sujet du principal problème : l'absence de revalorisation et la compensation largement sous-évaluée des frais de véhicule par le barème actuel. Ils n'ont aucune justification à fournir sur les montants du barème.

Le montant annuel pour 2017 suivant les remontées de CHORUS (donc juste pour la Fonction Publique d'Etat) est de 50 Millions de remboursement pour 300 000 millions de kms effectués et 27 millions de remboursements SNCF. Concernant la FPT et FPH, là encore, aucun chiffre. La DGCL se dit impuissante pour obtenir des données fiables auprès des collectivités.

Au regard de ces différents éléments, un certain nombre de points sont envisagés pour de futurs GT qui doivent servir à cibler les problèmes (d'où la demande de remontées systématiques sur les dysfonctionnements) et à trouver d'éventuelles solutions. La DGAFP propose la tenue d'au moins 2 autres réunions avec des thématiques spécifiques

- Sur le handicap
- Sur les stages
- Sur l'outre-mer
- Sur les nouvelles modalités de déplacement

